



FICHE ACTION 5 – L'APPUI AUX PROJETS ASSOCIATIFS DANS LE CADRE DU CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Domaine : Vie associative / Economie Sociale et Solidaire (ESS)

**Nom de l'action : L'APPUI AUX PROJETS ASSOCIATIFS DANS LE
CADRE DU CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Objectifs généraux du Centre de Ressources de la Vie Associative :

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la Ville gère le Centre de Ressources de la Vie Associative situé à la Maison des Associations, en partenariat avec le PES 21, l'APSALC 21 et la Ligue de l'Enseignement 21.

Le Centre de Ressources accueille les porteurs de projets associatifs et les associations du territoire pour leur apporter des conseils dans la création d'une association et dans les domaines juridique, fiscal, comptable, statutaire, social, dans le domaine des montages de projets, de la recherche de financements, de l'emploi et des ressources humaines.

Les objectifs partagés du Centre de Ressources se déclinent ainsi :

- contribuer au développement de la vie associative locale : accueillir et renseigner les citoyens dijonnais et les membres bénévoles, salariés, dirigeants en général, des associations dijonnaises sur l'ensemble des éléments relatifs au fonctionnement des associations, assurer une veille réglementaire en matière de vie associative.
- accompagner dans leurs projets, les bénévoles et les professionnels, les permanents et les salariés, notamment en mettant en place des formations et des animations adaptées aux besoins des associations : répondre aux demandes formulées par les porteurs de projets, élaborer et co-animer des formations et temps d'information.
- agir pour la création et la pérennisation des emplois : conseiller et accompagner les associations dans le domaine de l'embauche, de la gestion et de la formation des salariés, proposer, le cas échéant, des dispositifs d'accompagnement aux associations qui le souhaitent ou qui sont en difficulté.
- favoriser la complémentarité et la mutualisation des soutiens apportés : mettre en réseau

les associations, aider à la mutualisation des actions et des moyens associatifs, proposer une complémentarité des soutiens apportés en fonction des compétences de chaque association, assurer le suivi des préconisations.

- participer à des événements et actions en lien avec le développement de la vie associative locale : Observatoire Local de la Vie Associative, Rencontres des associations ...

Moyens de l'action pour le PES 21 :

Moyens humains : 0,18 ETP (chargé de mission et direction de l'association). Appuis ponctuels de bénévoles.

Moyens matériels et logistiques : locaux de travail mis à disposition par la ville de Dijon (12 avenue Gustave Eiffel), Maison des Associations (salles de formation), stands lors de manifestations.

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) : Ville de Dijon

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) pour le PES 21 :

Actions du PES 21 :

- l'accompagnement des associations :

Description de l'action :

Le PES 21 a pour objet d'accompagner les projets solidaires et innovants ainsi que les associations au service du développement du territoire, d'accompagner les porteurs de projets et les structures de l'ESS à la pérennisation de leur activité, au service de la création d'emploi. Il accompagne les associations dans leur organisation interne, leur développement, la formalisation de leur projet associatif, le montage de projets, le modèle économique et la recherche de financements, notamment.

Périodes de l'action : durant toute l'année, du lundi au vendredi, sur rendez-vous (accueils et entretiens), de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Lieu de l'action : locaux du PES 21 (12 avenue Gustave Eiffel)

- les formations à destination des associations :

Description de l'action :

Le PES 21 participe à l'élaboration du programme de formation de la Maison des Associations, en collaboration avec le service Vie associative de la Ville. Dans ce cadre, il assure lui-même l'animation de plusieurs séances de formation par an.

Exemples de thématiques retenues pour l'année 2026 :

- . Définir et rédiger son projet associatif
- . Piloter un projet efficacement
- . Pitcher son projet

Ces formations sont réparties en deux sessions (1^{er} et 2nd semestre) et permettent, pour la plupart, la délivrance du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CERTIF'ASSO). Le PES 21 assure a minima 14 heures de formation au total sur les deux sessions.

Dates de l'action : la semaine en journée

Lieu de l'action : Maison des Associations ou autres salles municipales

- la participation à des événements et actions en lien avec le développement de la vie associative locale :

A titre d'exemple : participation aux Rencontres des Associations, aux événements organisés par la Maison des Associations ...

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Public de Dijon et de Dijon Métropole : dirigeants d'associations, salariés, bénévoles et porteurs de projets associatifs.

Tarifs pratiqués :

Gratuité

Partenaires :

- **Partenaires financeurs** : Ville de Dijon
- **Associations** : APSALC 21, Ligue de l'Enseignement 21

Critères d'évaluation :

Nombre d'accompagnements réalisés

Types d'accompagnements réalisés

Profil des bénéficiaires accompagnés (distinction associations existantes / porteurs de projets, origine géographique des bénéficiaires, types d'associations concernées)

Nombre de formations réalisées

Types de formations dispensées

Nombre de bénéficiaires de ces formations

Profil de ces bénéficiaires (distinction associations existantes / porteurs de projets, origine géographique des bénéficiaires, types d'associations)

Nombre d'événements et/ou d'actions en lien avec le développement de la vie associative locale, auxquels le PES 21 a participé

Nature de ces événements et/ou actions

Budget annuel de l'action pour le PES 21 : 8 480 € pour 2026

Participation financière de la Ville : 8 000 € pour 2026

Budget prévisionnel - année 2026

DÉPENSES		RECETTES	
60 - Achats	194	70 - Subventions d'exploitation	8000
Location salles	0	Ville de Dijon	8000
Achat matières et fournitures	194		
61 - Services extérieurs	338	Autofinancement	480
62 - Autres services extérieurs	704		
Déplacements	100		
Communication, publicité	154		
Autres (tél, internet, missions, réception)	450		
63 - Impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	7 244	70 - Prestations	
Rémunération des personnels	5180		
Charges sociales	1859		
Autres charges	205		
Mutuelle, chèque déjeuner			
Formation	0		
TOTAL	8 480	TOTAL	8 480